

Il y a des sujets que certains préfèrent passer sous silence. Ou, *a minima*, détourner le regard. Les morts au travail en font partie. Et pourtant. Depuis 2019, chaque année, le nombre de personnes qui décèdent d'un accident de travail augmente, inlassablement. Près de trois par jour. De quoi faire les gros titres de la presse ? Loin de là. Dans les grands titres nationaux, sur les plateaux des chaînes d'information en continu, le sujet n'existe pas, ou presque. Parfois, lorsqu'un drame est particulièrement horrible, quelques brèves minutes lui sont accordées. Mais toujours de la même manière : les faits sont racontés comme un fait divers, un « simple accident ». Un exemple parmi d'autres : BFMTV qui illustre ses papiers sur le sujet avec une chaussure de sécurité de travailleur glissant sur une peau de banane... Les facteurs structurels ne sont pas abordés : la détérioration des conditions de travail, l'absence de réglementation permettant des chaînes de sous-traitance à outrance, le recours toujours plus important à l'intérim, le manque de formation, etc.

À *Politis*, on refuse ce traitement simpliste. Depuis plus de trois ans que je suis en charge de la rubrique économique et sociale, nous avons décidé de prendre à bras le corps ce sujet. [Révélation sur le laxisme de la justice à l'égard des patrons](#), sur les [chiffres de la mortalité au travail en forte croissance](#), [témoignage de familles endeuillées](#), analyse des causes structurelles touchant notamment les [jeunes travailleurs](#). C'est aussi cela travailler dans un média indépendant : refuser les polémiques stériles du traitement des médias mainstream, enquêter, révéler, informer, même sur des sujets que certains considèrent comme insignifiants. Nous ne le considérons pas. Mais pour continuer ce travail, nous avons besoin de vous, car nous ne dépendons de personne d'autre.

Faire un don à Politis

Les dons sont une ressource indispensable pour un média 100% indépendant comme *Politis*. 10€, 20€, quel que soit le montant, chaque don compte. Si vous êtes imposable en France, votre don bénéficie d'une réduction d'impôts à hauteur de 66%.